

Image not found or type unknown



Caution solidaire après liquidation judiciaire

Par **Conti giorgio**, le **25/10/2016** à **20:14**

Bonjour , mon ami a subi une liquidation judiciaire et nous sommes caution solidaire tous les 2 à auteur de 17500 euros chacun . Après plusieurs mail avec l banque , aucune possibilité de trouver un arrangement . Nous prenons contact avec le médiateur qui nous dis qu il va maintenant suivre l affaire !!! Malheureusement plus aucune nouvelle ni de la banque ni du médiateur . Aujourd'hui hui notre dossier est géré par une maison de recouvrement qui me demande la totalité de la somme , mon ami a disparu du dossier maintenant c est moi qui doit 35000 . Que puis faire car ca devient déprimant . Merci pour vos réponse